

LA NOTION DE RISQUE SOCIAL

Dans le domaine social la notion de risque est utilisée selon deux directions :

- l'une conduit à réduire l'usage de ce terme à des approches très formalisées d'évaluation, le plus souvent statistique, et de gestion, en particulier financière, des phénomènes concernés,
- l'autre à un usage très extensif, voire métaphorique, de ce terme pour regrouper les notions de danger, d'insécurité, de sinistre, de catastrophe...

On a historiquement appelé "risques sociaux" les événements liés à la perte de revenu du travail pour cause d'accident professionnel, de maladie, de maternité ou de vieillesse. Le risque social apparaît comme une construction sociale : il correspond à une organisation sociale particulière (la société industrielle) et à une prise de conscience collective des conditions de pérennité de cette organisation. Chaque risque social a été ainsi identifié avec l'instauration d'un droit social (à la subsistance par le travail, à la santé...) et un mécanisme de gestion approprié. ¹

Les risques "civils", possibilités de dommages causés à autrui, dans la mesure où ils deviennent sources de danger dans une société où les intérêts des uns et des autres sont étroitement mêlés, peuvent être assimilés à des risques sociaux. "*Nous sommes tous des risques les uns pour les autres*" ². Aussi la société se sentant menacée, un certain nombre de dispositifs ont été rendus obligatoires (qu'ils soient automatiques comme les prélèvements sociaux ou volontaires comme les assurances en responsabilité civile). ³

Le risque social se définit, dans ce contexte, comme le produit conjoint d'un événement perturbateur dans la vie des personnes et des groupes (le sinistre) et des dommages qu'il cause sur leur vie et celle de leur entourage (la société)⁴. Il y a risque social, lorsque "*la part du risque maîtrisable par l'individu est limitée, alors même que les conséquences sociales sont considérables*"⁵.

¹ EWALD François, 1986, *L'Etat-providence*, Paris, Grasset, 608 p.

² EWALD, 1986, p. 528.

³ "*La prévoyance, jusqu'alors vertu individuelle par essence, devient vertu sociale et, comme telle, susceptible (...) d'obligation. L'assurance devient obligatoire*" (EWALD, 1986, p. 334).

⁴ "*Si la misère reste bien une affaire individuelle, la charge de la misère, le danger qu'elle représente sont une affaire sociale*" (EWALD, 1986, p. 334).

⁵ LENOIR Daniel, 1995, Protection complémentaire : les dangers du développement concurrentiel, *Droit Social* n° 9-10, p. 756.

Le risque social est donc une notion empirique, liée à une société donnée, à son organisation et à ses représentations sociales.

Ainsi, chacun des risques liés à la vieillesse, à la santé, à la famille, à l'emploi, aux handicaps..., a un système propre de gestion : une connaissance de ce risque (probabilité, endommagement potentiel, degré d'acceptation par la société...), des possibilités de prévention et d'indemnisation. En France, la gestion des risques sociaux combine généralement plusieurs modes de gestion : de l'assurance financée par des cotisations (assurances sociales) ou des primes (assurances du marché), de l'assistance financée par les impôts et les taxes, de la solidarité de groupe (famille, mutualité...).

A ces risques historiques, depuis quelques années, se sont ajoutés en France de "nouveaux" risques comme le risque "pauvreté", le risque "dépendance", le risque "S.I.D.A.", le risque "chômage de longue durée"⁶. Nous constatons qu'aujourd'hui la notion de risque social est de plus en plus employée en un sens extensif. On parlera de "*risque insertion ou désertion*"⁷, de risque d'"*implosion sociale*"⁸, de "*risque d'exclusion sociale*". Mais est-il possible de parler de tels risques, lorsque l'état des connaissances à leur sujet est insuffisant et en conséquence leur mode de gestion incertain ? En effet, l'exclusion est un risque social complexe, qui dépend de multiples facteurs. On aboutit à cette situation où "*toutes les pathologies sociales se trouvent regroupées sous un même concept, celui du risque qui est une catégorie mesurable et objective*"⁹.

Quand la société française parle de risque d'exclusion, elle se représente la crise qu'elle traverse sous la forme d'une fracture entre "inclus" et "exclus", cette représentation ne se retrouvant pas forcément dans d'autres systèmes culturels. Mais ce risque ne peut être approché qu'en identifiant plus précisément des processus individuels et groupaux d'exclusion de la vie sociale. Ainsi des risques "civils", une fois réalisés (sinistres), peuvent enclencher un processus de précarisation qui conduise jusqu'à l'exclusion sociale de ses victimes : par exemple, l'expulsion généralement liée à l'incapacité des locataires à subvenir aux frais de loyers, de charges et d'assurances locatives, mais aussi à l'incivilité en habitat collectif, est considérée comme un risque majeur d'exclusion qui peut être géré de manière appropriée (prévention des impayés, tutorat des ménages fragilisés...).

⁶ JOIN-LAMBERT Marie-Thérèse, 1995, Les "nouveaux risques". Un autre regard sur les dépenses, *Projets* n° 242, p. 25-35.

⁷ BELORGEY Jean-Michel, 1995, Logique de l'assurance, logique de la solidarité, *Droit Social* n° 9-10, p. 733.

⁸ EWALD François, Météo sociale, *Le Monde*, 06/09/1995.

⁹ ROSANVALLON, 1995, *Les Dossiers de la Lettre de l'Economie Sociale* n° 690.

Parler de risque, c'est donc adopter un point de vue sur un événement, le considérer dans une situation donnée comme source de désorganisation sociale, de crise sociale, et dans le même temps envisager une parade possible, puisque l'on ne parle ni de fatalité ni d'inéluctabilité mais de gestion.

Dans cette perspective le concept de risque repose sur deux traits caractéristiques : une connaissance de la probabilité du sinistre et une estimation des dommages potentiels. Il peut recouvrir tout dysfonctionnement de la société dont la répétition, permettant le calcul de son occurrence et la mesure de son impact, devient source de crise. Par exemple, la maladie n'a été considérée comme un risque gérable qu'à partir du moment où les connaissances scientifiques permettaient d'en prévoir la fréquence au sein d'une population particulière (les travailleurs de l'industrie), d'en organiser la prévention et surtout d'en estimer les conséquences financières sur la vie des ménages liée à une source unique de revenu : le travail.

Pour apprécier le risque d'exclusion chez certaines catégories de population ou dans certaines situations constituant une menace pour la société, des études doivent porter sur la connaissance des processus de précarisation (facteurs de risques, vulnérabilités...) et sur les modes de gestion du risque : par exemple le prévoir grâce à des indicateurs spécifiques, le prévenir par des mesures appropriées, le prédire par la définition de seuils ; déclencher la mise en alerte et l'alarme lors du sinistre ; aider dans l'urgence, indemniser à court terme et réhabiliter sur le moyen terme.

La crise des systèmes de gestion des risques sociaux (assurances, assistances, solidarités), comme d'ailleurs celle des risques naturels ou technologiques¹⁰, interroge la société non seulement sur les possibilités qu'elle a de bien gérer ces risques (connaissances scientifiques, financements, politiques générales...), mais aussi sur les représentations qu'elle a d'elle-même : société d'égalité ou d'équité , Etat providence ou libéral, solidarité nationale ou familiale...

Georges Decourt, 1996, PIR-VILLE¹¹

¹⁰ GILBERT, 1992, *Le Pouvoir en situation extrême. Catastrophe et politique*, Paris, L'Harmattan, p. 166.

¹¹ Programme Interministériel de Recherche sur la Ville